



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITÉ DE PILOTAGE « ADDICTIONS » 2024

*Grands salons de la préfecture de La Réunion
Mardi 9 avril 2024 à 9h30*

Ordre du jour prévisionnel

- **Ouverture par Mme Christine TORRES**, Sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse, cheffe de projet MILDECA
 - **Intervention M. Gérard COTELLON**, Directeur général de l'ARS
 - **Actualités en matière de données relatives aux addictions** par l'ORS
 - **Présentation de l'AAP Addictions 2024** par la préfecture et l'ARS
 - **Présentation des grands axes du Projet Régional de Santé et des priorités 2024** par l'ARS
 - **Actualités sur la mise en œuvre de l'expérimentation « interdits protecteurs »** par la préfecture
 - **Échanges sur la prise en charge des conduites addictives dans le milieu judiciaire** par le SCJE
 - **Actualités diverses et clôture**
-

Ouverture par **Mme Christine TORRES**, Sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse, cheffe de projet MILDECA

Intervention **M. Gérard COTELLON**, Directeur général de l'ARS

Gouvernance des addictions : élaboration, animation et suivi d'une stratégie régionale partagée

1 COPIL unique : "Lutte contre les addictions"

CO-PILOTAGE



2 COPIL/ an max ;
alternance dans
l'organisation de
l'instance

MEMBRES

Acteurs de la justice : Présidents TJ, Procureurs
Forces de sécurité : DDSP, COMGENDRE, DRDDI (douanes)
Acteurs de la santé : CHU, SAOME
Rectorat, CGSS, services déconcentrés de l'Etat (DEETS)
Association des Maires de La Réunion

S'APPUYANT SUR DES COMITES TECHNIQUES

COTECH Filière de soins (Pilotage ARS)
COTECH Observatoire des conduites addictives (Pilotage ORS)
COTECH MILDECA (pilotage Préfecture) dont groupe de travail
"Expérimentation MILDECA sur les interdits protecteurs"

AàP MILDECA

2021 : Rapprochement des appels à projets (coordination axes, lancement juin 2021, instruction septembre ; comité de sélection commun ; décision 15/10 au plus tard)
2022 : Fusion ?

AàP ARS
"Fonds de
lutte contre
les addictions"



Les comportements addictifs à La Réunion

Données et travaux pour améliorer les connaissances

Comité de pilotage « ADDICTIONS »

09/04/2024 – Préfecture de La Réunion

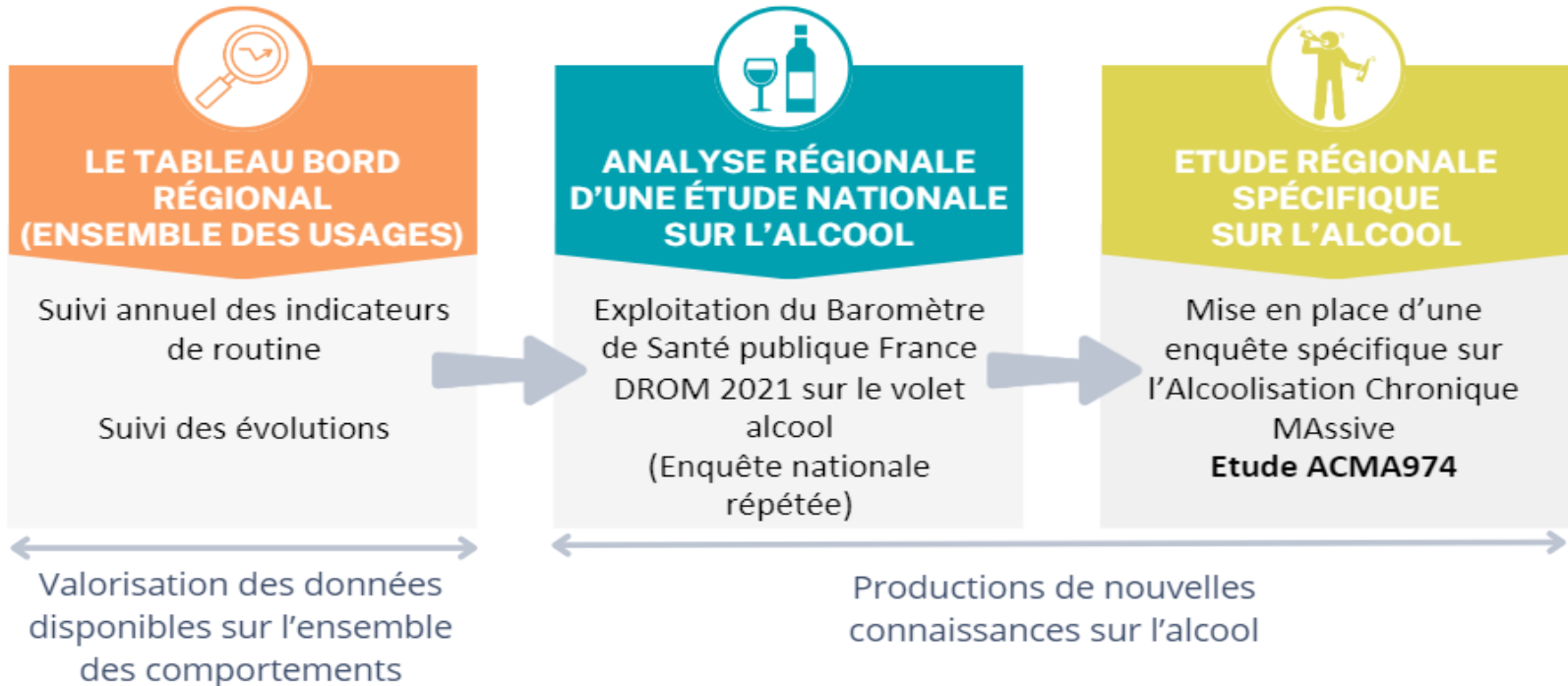
Monique RICQUEBOURG

Observatoire Régional de La Santé de La Réunion

Introduction

LES CONDUITES ADDICTIVES À LA RÉUNION

A PARTIR DE 3 DISPOSITIFS D'OBSERVATION



Consulter nos publications : www.ors-reunion.fr

Inscription à la [lettre de l'ORS](#) pour connaître les actualités et les dernières publications

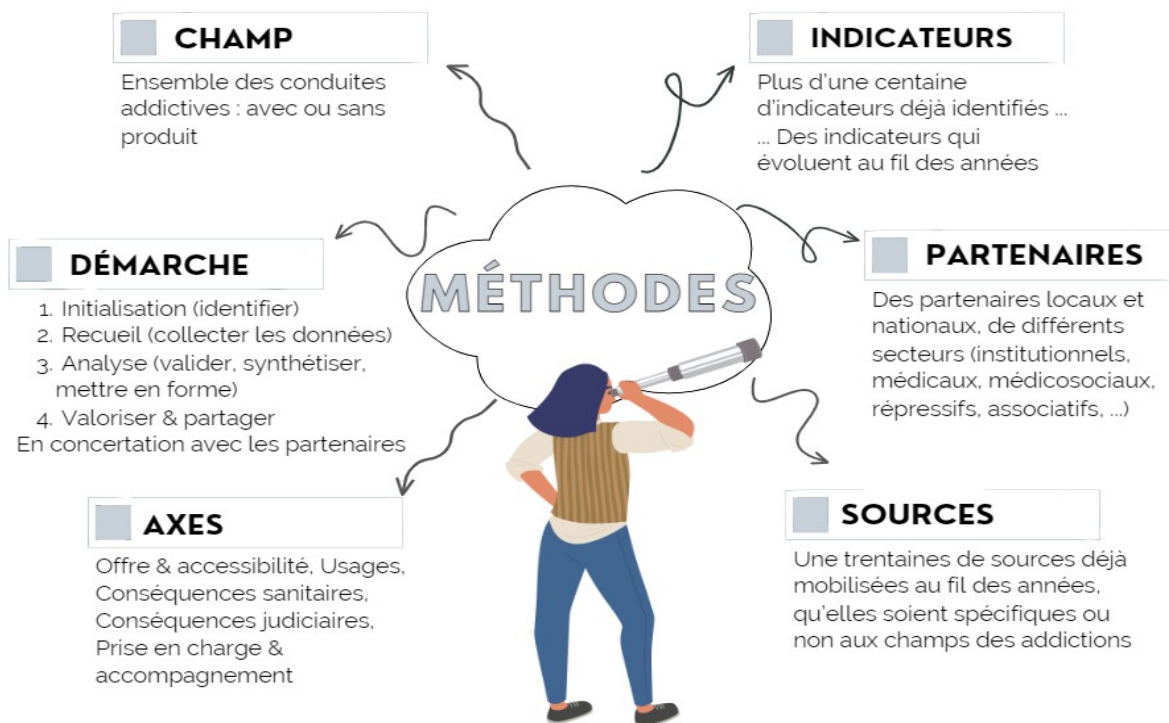
Les données et tendances issues du tableau de bord régional



Démarche de valorisation des données existantes

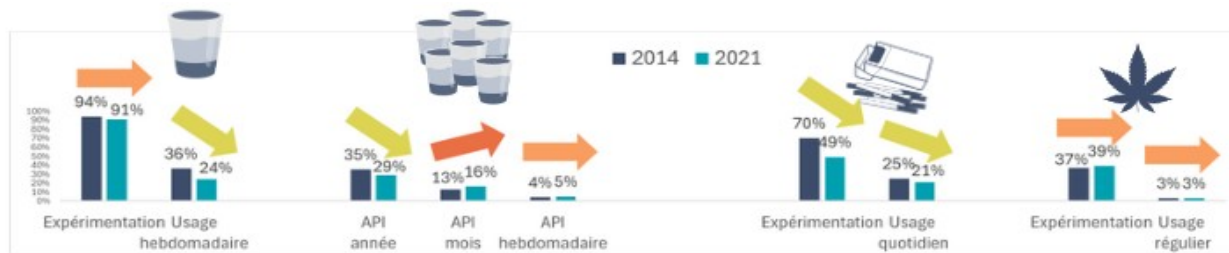
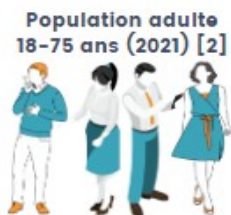


[Consulter](#)

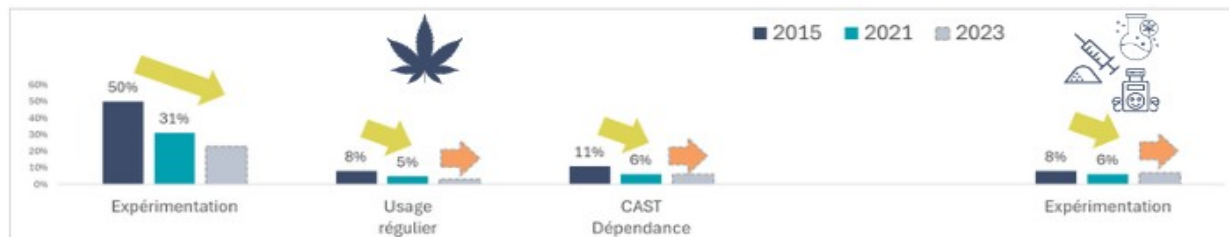
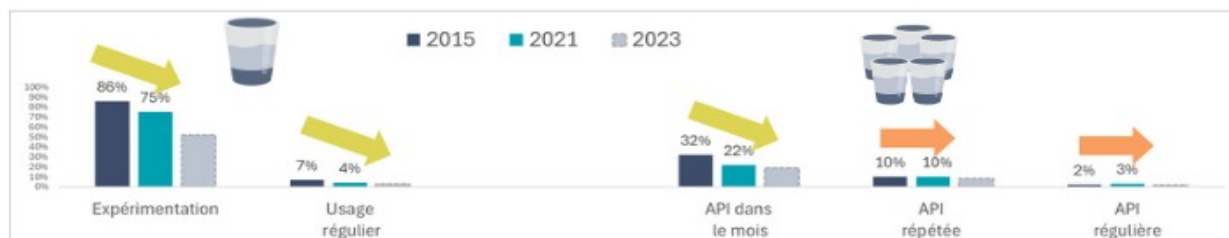


Usages et comportements

Des évolutions contrastées selon le public, le produit et la fréquence d'usage



Fréquences des usages de substances psychoactives en population adulte et en population adolescente



Sources : Baromètre de Santé publique France - DROM 2014 (SpF – Exploitation ORS) / Population 18-75 ans ; ENCLASS 205, 2021, 2023 (OFDT / Académie de La Réunion / ARS / ORS – Exploitation ORS)

Usages et comportements

Baisse des usages de tabac et d'alcool, baisse de l'expérimentation du cannabis

Plusieurs points de vigilance notamment en population adolescente

Tendances confirmées



Nette baisse des usages chez les adultes et les adolescents



Baisse des usages chez les adultes et adolescents



Baisse de l'expérimentation chez les adultes et adolescents



Stabilité des usages d'API chez les adultes et les adolescents



Stabilité des usages réguliers chez les adultes et les adolescents



Stabilité de l'expérimentation chez les adolescents



Ecstasy, cocaïne, crack, poppers

Tendances à confirmer



Baisse des usages chez les adolescents



Baisse de l'expérimentation chez les adolescents



Des expérimentations au-dessus de celles des cigarettes et du cannabis





Hausse des usages mensuels chez les adolescents

Usages et comportements

1

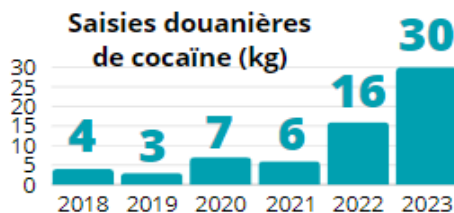
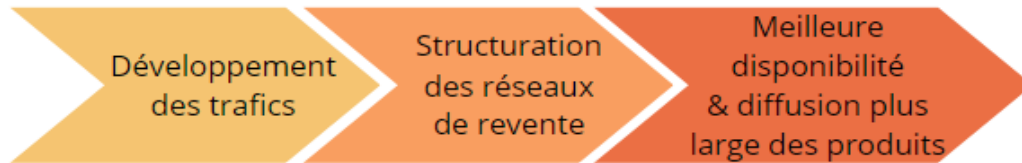


Principaux produits qui circulent sur l'île

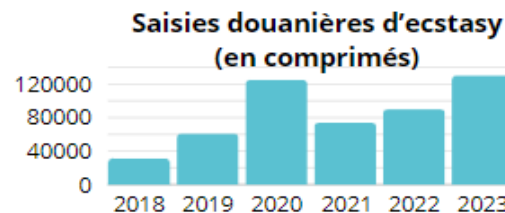
- Cannabis
- MDMA/ecstasy 
- Cocaïne 
- Cannabinoïdes de synthèse



Progression de la MDMA/Ecstasy et de la cocaïne



Saisies **X8** en 6 ans

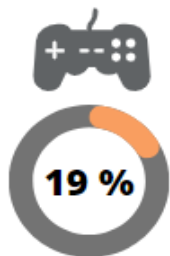


Saisies **X4** en 6 ans

2




Usages des écrans chez les adolescents



Usage quotidien chez les adolescents en 2021



Tendance à la hausse des prises en charges pour cyberaddictions en CJC 

Sources : Rapport TREND 2022 (OFDT / SAOME) ; Douanes ; ENCLASS 205, 2021, 2023 (OFDT / Académie de La Réunion / ARS / ORS – Exploitation ORS) ; Rapport d'activités des CJC (Association Addictions France et Réseau Oté !)

CJC : Consultations Jeunes Consommateurs

Les conséquences sanitaires



EN 2022

205

VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE AVEC ALCOOL

24 personnes tuées
1 accident mortel sur 2



Entre 2021 et 2022 : Hausse du nombre d'accidents, de victimes, de personnes tuées



EN 2023

5 000

RECOURS AUX URGENCES EN LIEN AVEC L'ALCOOL

14 recours / jour
71% pour intoxication éthylique aigue (IEA)



Entre 2022 et 2023 : +5% pour le nombre total de passages (mais stabilité pour les IEA)



2019-2021

880

DÉCÈS DIRECTEMENT LIÉS À L'ALCOOL ET AU TABAC

17% des décès - 2 décès / jour
Tabac : 640 décès
Alcool : 240 décès



Entre 2015/2017 et 2019/2021 : Stabilité de la part des décès liés à l'alcool et au tabac



Des fréquences de TSAF plus élevées au niveau régional



- Tendance à la hausse des décès par overdose
- Alertes pour intoxications suspectes en 2023 et 2024

Prise en charge et accompagnement

1



Troubles addictifs pris en charge par le système de santé en 2021

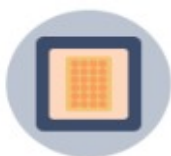
10 000

PERSONNES PRISES EN CHARGE POUR LEURS TROUBLES ADDICTIFS CHRONIQUES



Evolution 2015 - 2021

2



Traitement nicotinique de substitution (TNS)

Nombre de bénéficiaires des TNS
12 000 en 2022



Nombre de boîtes de TNS prescrites
54 600 en 2022



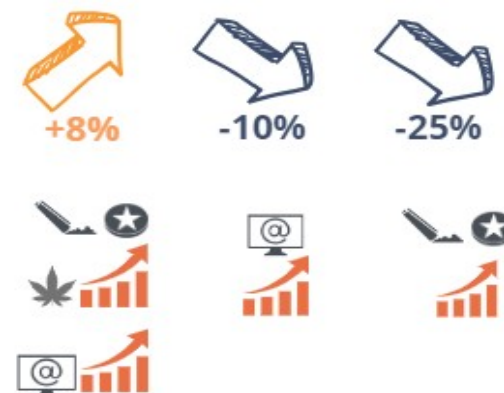
3



Prise en charge médicosociale en 2022



Evolution 2021-2022



Les données de l'exploitation régionale du Baromètre de Santé publique France-DROM 2021

La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion



Présentation de l'étude

Enquête de Santé publique France conduite dans les DROM (Hors Mayotte)
2ème édition en 2021 (précédente édition en 2014)



Objectif

Mieux connaître et comprendre les attitudes et comportements de santé des personnes résidant en France afin de bâtir des interventions légitimes et efficaces

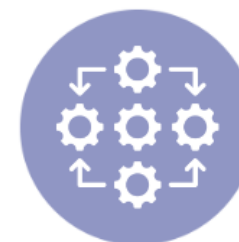


Population

Population de 18-85 ans habitant La Réunion



Echantillon de
2 004 personnes
(1 201 femmes & 803 hommes)



Méthodes

Enquête téléphonique par questionnaire d'avril à juillet 2021
Méthode de sondage aléatoire

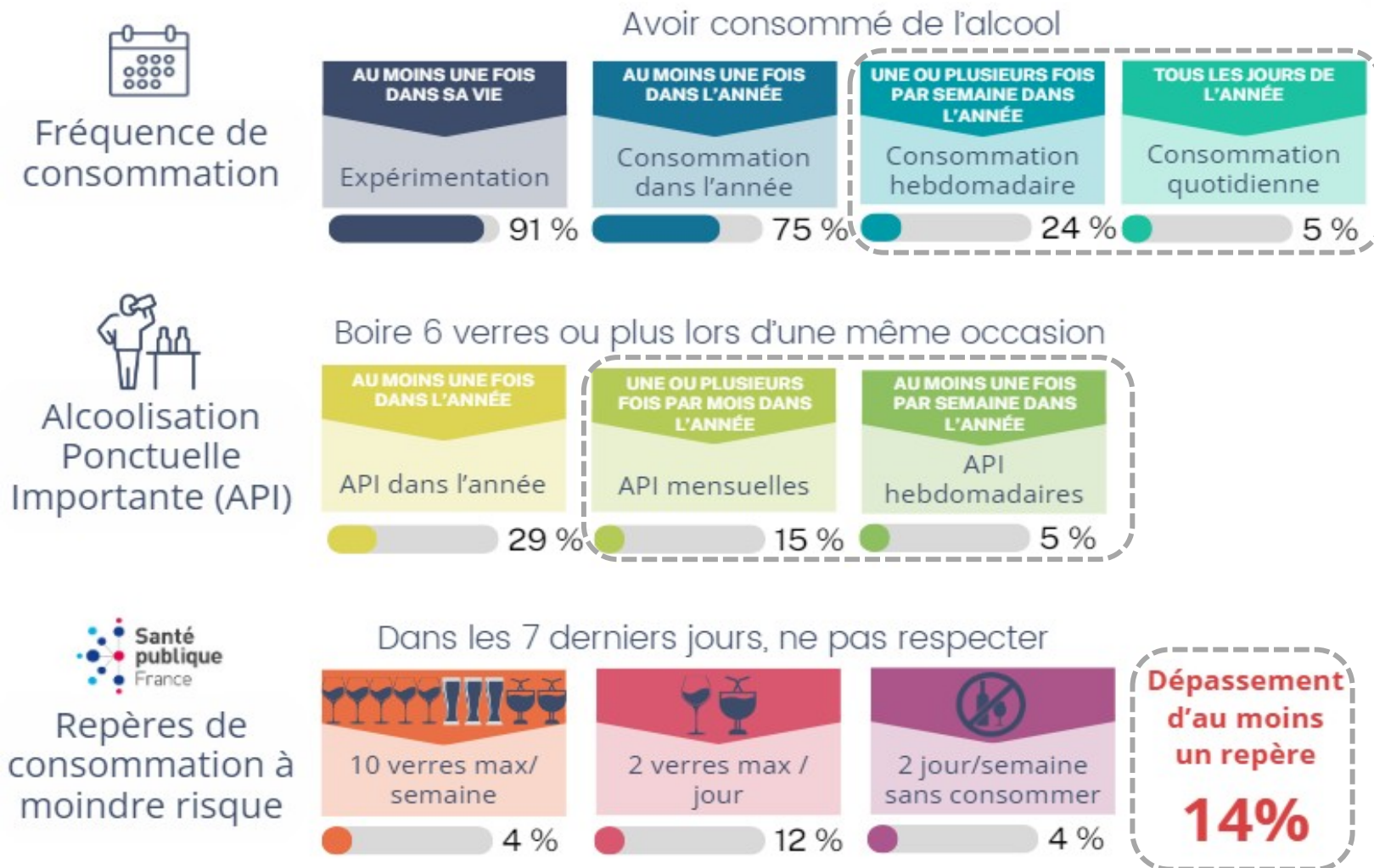
Analyse sur la population des 18-75 ans pour permettre les comparaisons

[Consulter le rapport](#)

[Consulter la synthèse](#)

La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Fréquences de consommation d'alcool en population adulte (18-75 ans) à La Réunion, en 2021



La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Caractéristiques des consommateurs d'alcool à La Réunion, en 2021

1



Une surconsommation masculine



2



Consommation plus fréquente pour les personnes aux plus hauts revenus par rapport aux personnes aux plus bas revenus



3

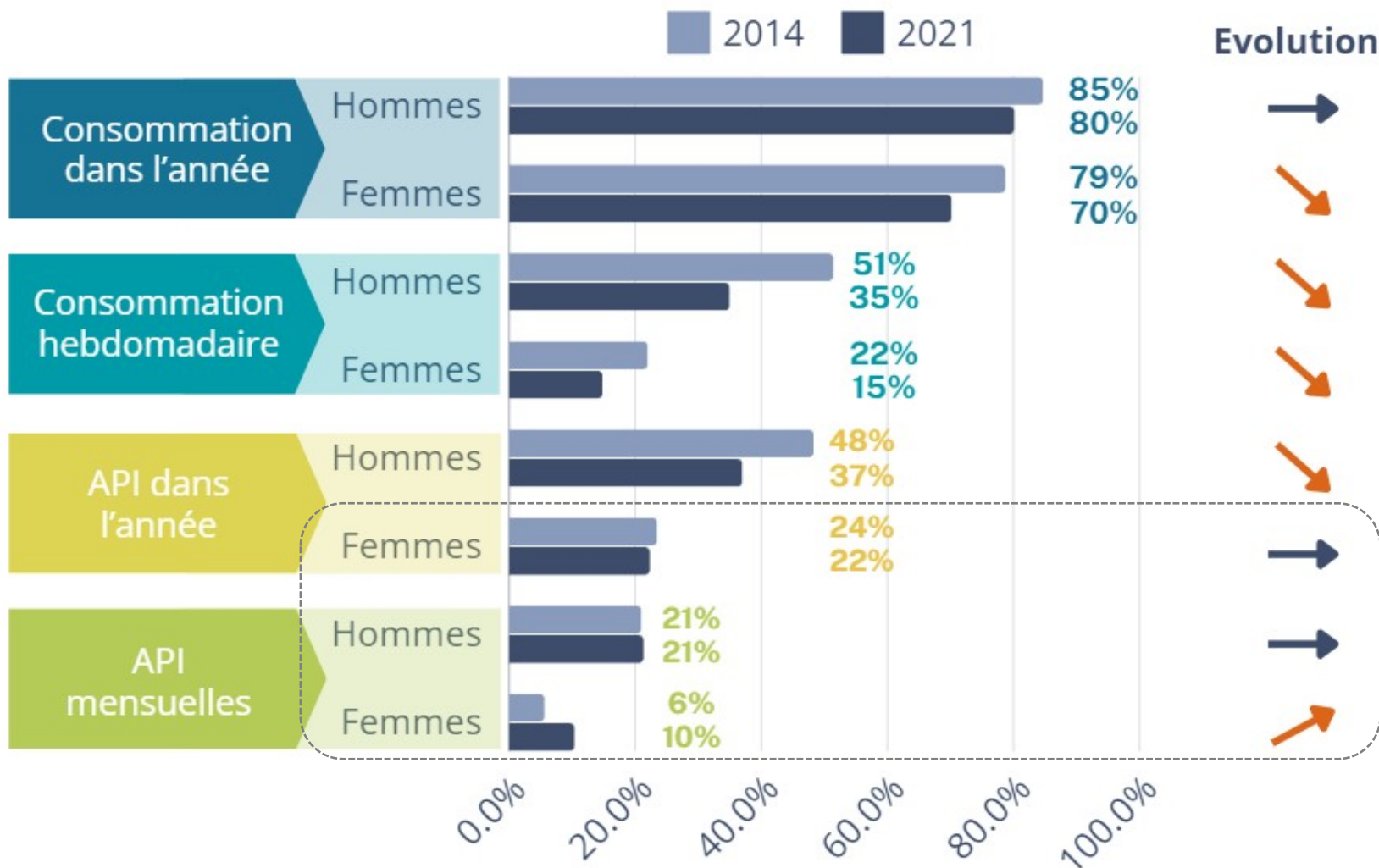


Pratique plus fréquente chez les jeunes adultes (18-30 ans vs 61-75 ans)



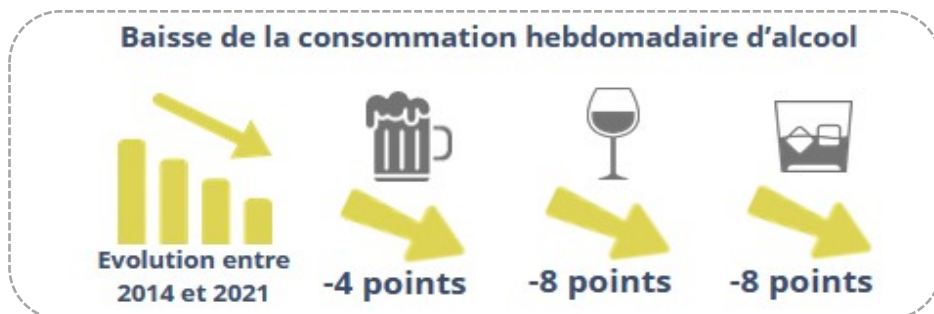
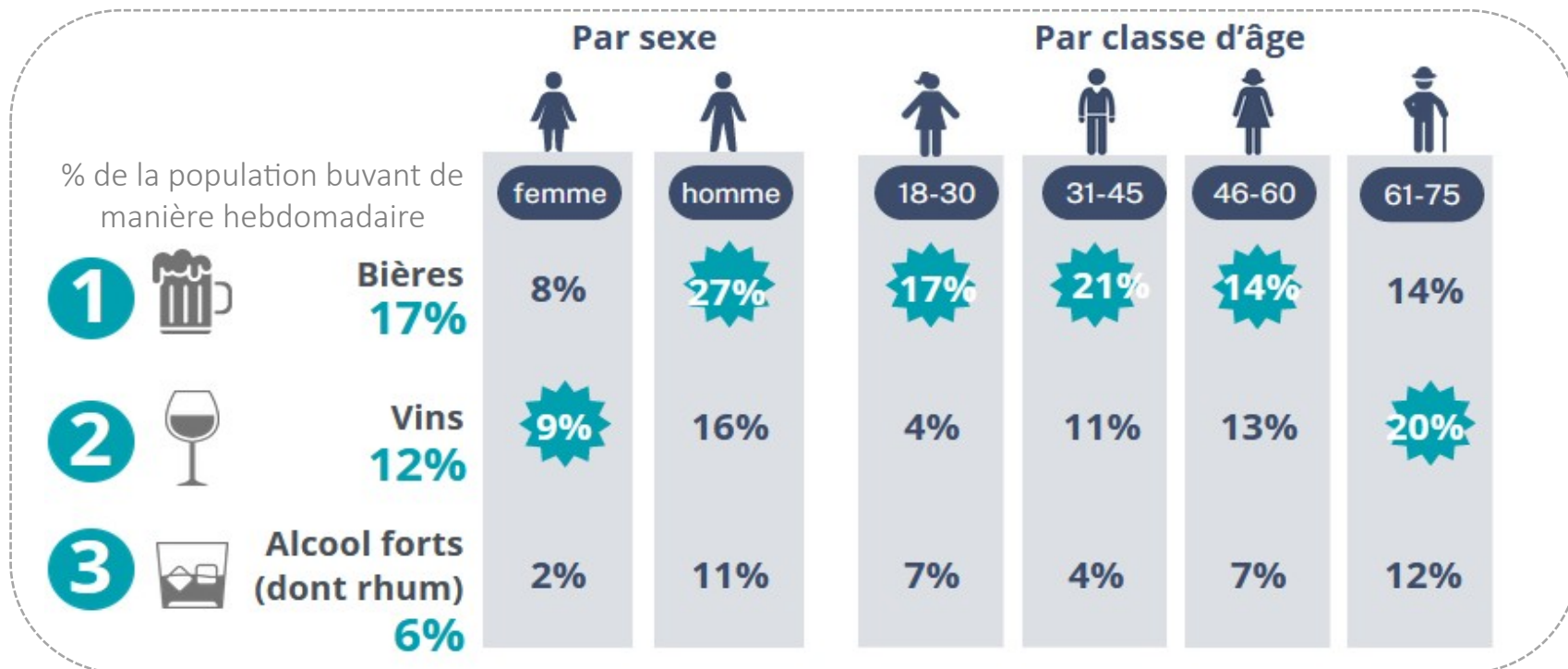
La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Evolutions entre 2014 et 2021



La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Part des Réunionnais déclarant consommer au moins une fois par semaine les différents types d'alcool à La Réunion, en 2021



La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Une frange de la population avec des consommations à risques



Les habitudes hebdomadaires



Consommation hebdomadaire
24 %



Les habitudes quotidiennes



Consommation quotidienne
5 %



Plus de 10 verres par semaine
4 %



Plus de 2 verres par jour
12 %



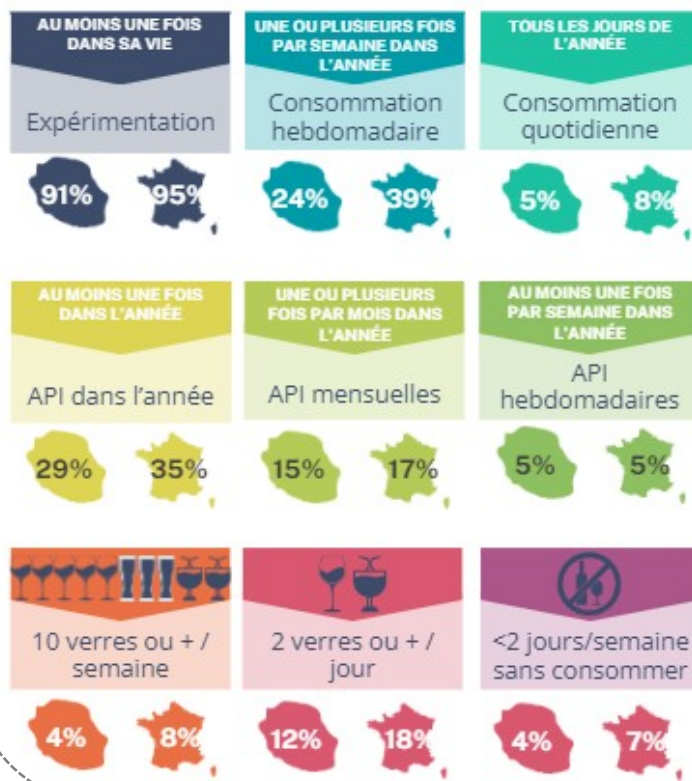
API hebdomadaire
(au moins 6 verres en une occasion)
5 %

La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

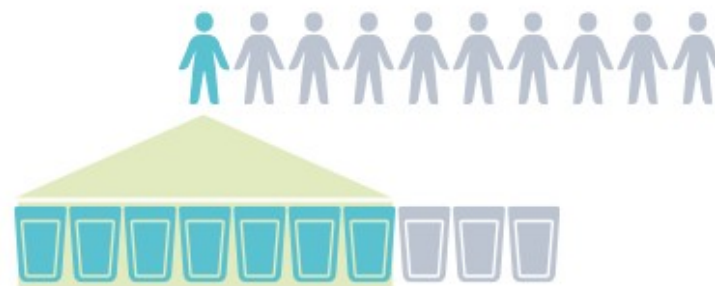


Le paradoxe réunionnais

Des fréquences de consommation moindres



Plus de buveurs avec une consommation massive



10% des Réunionnais consomment
69% du volume total d'alcool annuel consommé

vs

 10% de la population hexagonale consomment
54% du volume total annuel consommé

La consommation d'alcool chez les adultes à La Réunion

Alcoolisation chez les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins de 5 ans :
Fréquence de consommation d'alcool et fréquence de femmes informées sur les risques
de la consommation d'alcool pendant la grossesse, à La Réunion en 2021



des femmes ont
déclaré avoir
consommé de
l'alcool pendant
leur grossesse



des femmes ont
déclaré ne pas
avoir été informées
des risques de la
consommation
d'alcool pendant la
grossesse



Etude régionale sur l'alcoolisation chronique massive à La Réunion auprès des personnes prises en charge dans la filière de soins addictologiques spécialisés ACMA974



Etude régionale sur l'alcoolisation chronique massive à La Réunion auprès des personnes prises en charge dans la filière de soins addictologiques
ACMA974

Code promoteur : 2023/CHU/27

PROCOLE DE RECHERCHE NON INTERVENTIONNELLE
IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE DENUEE DE RISQUES
(catégorie 3)

Numéro IR-RCS : 2023-A01538-37

Cette recherche a obtenu le financement de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion

Promoteur
Observatoire Régional de Santé de La Réunion (ORS)
12 rue Colbert, 97400 Saint-Denis
0262 94 38 13

Personne qui dirige et surveille la recherche :
Monique RIQUEBOURG
Observatoire Régional de la Santé de La Réunion
12 rue Colbert, 97400 Saint-Denis

Investigateur coordonnateur (recherche multicentrique) :
Dr. David METE, service d'addictologie
CHU de la Réunion, Site Felix GUYON
Allée des topazes CS 11021
Saint-Denis 97400

Centre de Méthodologie :
CHU de la Réunion, Site Felix GUYON
Allée des topazes CS 11021
Saint-Denis 97400

Gestion des données :
Le promoteur est le responsable du traitement des données.
Promoteur : Epicconcept (outil informatique
VOOZANNO version n°4)
21, rue Titou, 75011 Paris

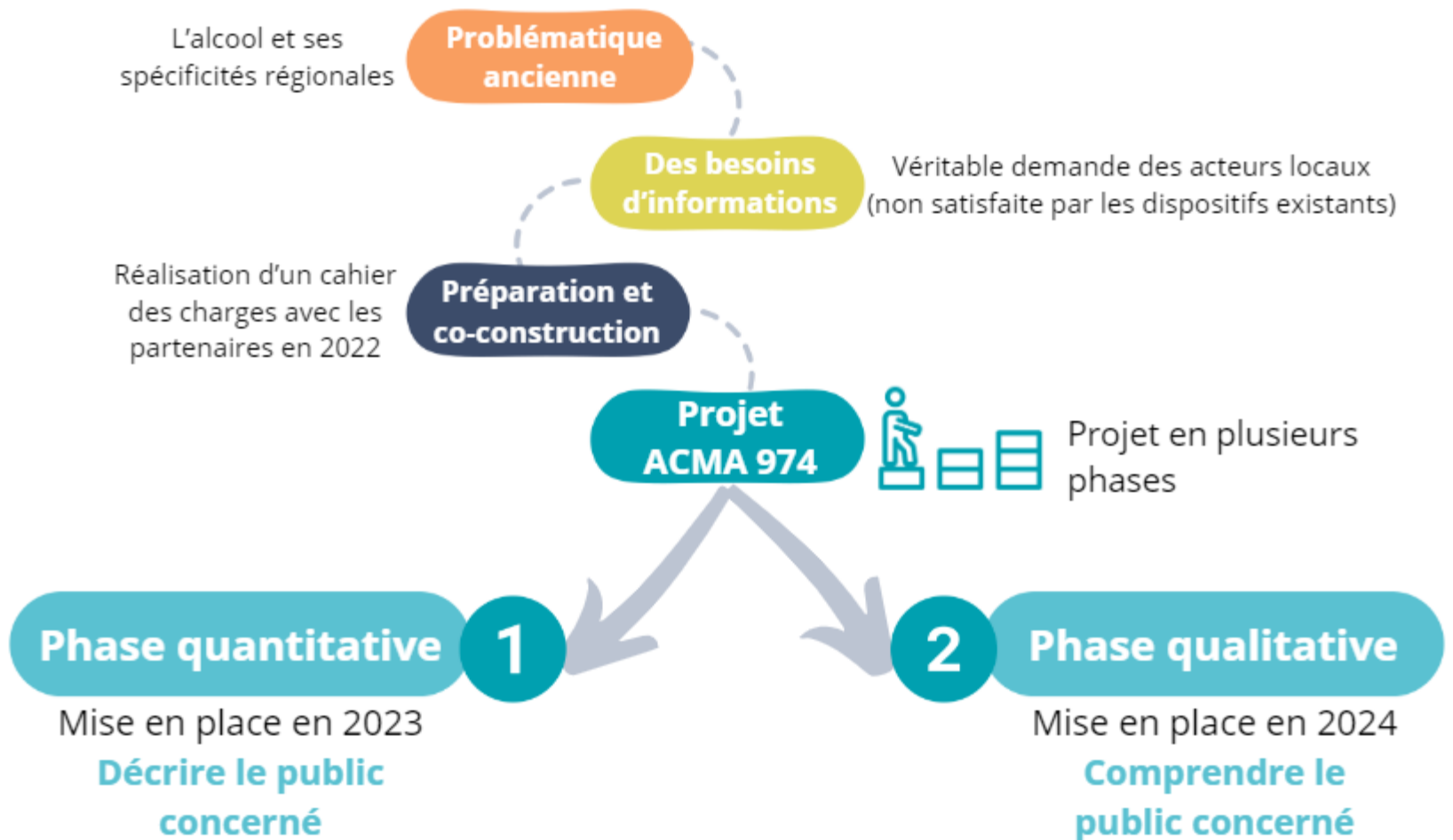
Ce protocole a été conçu et rédigé à partir de la version 4.0 du 18/01/2022
du protocole-type du GIRCI SOHO

Pourquoi cette étude ?

Un contexte régional particulier sur l'alcool ...

Mais des besoins d'informations qui ne peuvent pas être satisfaits via les dispositifs existants

Présentation du projet ACMA 974



Produire de nouvelles connaissances pour contribuer à la mise en place d'actions spécifiques et adaptées
Protéger la population et réduire la morbi-mortalité liée à l'alcool

ACMA 974 – phase quantitative



Financier : ARS La Réunion

Promoteur : ORS de La Réunion

Investigateur coordinateur : Dr MÉTÉ (CHU de La Réunion)

Délégation de promotion : Mme Auzanneau – DRCI (CHU De La Réunion)



Démarche réglementaire :

demande d'autorisation au Comité de protection des personnes (CPP)



Objectif

Décrire les profils et modes de consommation des personnes avec une alcoolisation chronique massive (chronic heavy drinking) pris en charge par la filière de soins addictologiques spécialisée en 2023/2024 à La Réunion



Population d'étude

Buveurs, adultes vivant à La Réunion, avec une consommation chronique massive :
Consommation est égale ou dépasse 42 verres par semaine



200 patients attendus

ACMA 974 – phase quantitative



- Etude quantitative transversale, observationnelle, descriptive et multicentrique
- Comité de pilotage avec les partenaires locaux



**5 structures (10 sites)
1 référent par structure**

- CHU (Site Nord et Sud)
 - GHER
 - Clinique Robert Debré
 - Association Addictions France
 - Clinique eucalyptus
 - Réseau Oté !
- (CHOR en attente)



**1 Questionnaire
en 7 volets**

- Caractéristiques sociodémographiques
- Perception de la vie et de la santé
- Modalités de consommation d'alcool
- Conséquences de la consommation
- Problèmes de santé
- Consommation d'autres produits
- Evénements de vie difficiles



**Recueil en ligne
par les équipes
soignantes**

**43 enquêteurs
potentiels**

Procédure de recueil
standardisée

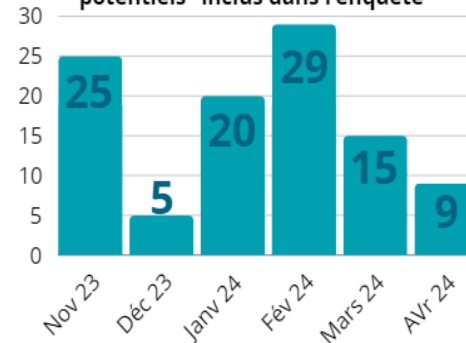
ACMA 974 – phase quantitative

Période de recueil

6^{ème} mois de recueil
depuis le 7 avril



Suivi mensuel du nombre d'utilisateurs
"potentiels" inclus dans l'enquête



103

utilisateurs "potentiels" inclus
au 07/04/24
(5 mois de recueil)



Résultats
fin 2024 - 2025



Merci à l'ensemble des
partenaires, des
enquêteurs, des usagers



Merci de votre attention

Merci à l'ensemble des partenaires et producteurs de données

Retrouvez les publications de l'ORS : www.ors-reunion.fr

ORS La Réunion

12 rue Colbert 97400 SAINT-DENIS

Tél : 0262 94 38 13

secretariat@ors-reunion.fr documentation@ors-reunion.fr

Site : <https://www.ors-reunion.fr/>

Facebook : [ORS La Réunion](#)

LinkedIn : [ORS La Réunion](#)

Inscription à la [lettre de l'ORS](#)

Présentation de l'appel à projets « Addictions » 2024

- Depuis 2022, logique de coordination des crédits mobilisés en faveur de la **prévention et la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans** :

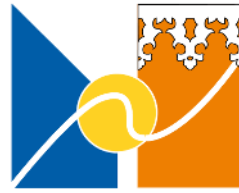


PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
La Réunion



C.G.S.S. Réunion



REGION REUNION

www.regionreunion.com



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

- **Pour 2024, une enveloppe de plus d'un million € est mobilisée :**
 - **Lisibilité** : guichet unique sur les projets « addictions »
 - **Fiabilité** : mutualisation et coordination des financements
 - **Simplicité** : principe d'un seul financeur par action

AAP 2024 ouvert du 1^{er} avril au 10 mai 2024

Axes de l'AAP « Addictions »

AXE 1 : Protéger les jeunes, notamment les plus fragiles, et **éviter ou retarder l'entrée dans la consommation** de substances psychoactives ou dans les cyber-addictions, en déployant des **actions de prévention** à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact

AXE 2 : **Aider les consommateurs** de substances psychoactives à s'arrêter et/ou **réduire les risques et les dommages** liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés


AXE 3 : Sensibiliser et promouvoir le respect des « **interdits protecteurs** » en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac

AXE 4 : Accompagner les communes à une **politique locale de prévention** et de lutte contre les addictions

Priorités transversales de l'AAP Addictions

- Projets avec une **approche transversale de prévention, de repérage et d'accompagnement notamment sur des publics identifiés vulnérables** :

- *Jeunes en/hors milieu scolaire*
- *Populations précaires, en quartiers politique de la ville et personnes vulnérables*
- *Publics sous main de justice*
- *Femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse*

- Aux actions de prévention /d'accompagnement /de communication portant sur les **nouvelles tendances de tabagisme**
- Aux actions développant les compétences psychosociales des individus, développant la **pair-aidance** ou toute autre méthode d'approche communautaire (y compris les réseaux sociaux).
- Aux actions de sensibilisation / communication grand public relatifs aux thématiques de lutte contre le **tagagisme, les TSAF et les polyconsommations** alcool-drogues. 
- Aux actions de **promotion du sport-santé**, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de la Grande Cause Nationale consacrée à la promotion des activités physiques et sportives



Modalités d'intervention de l'AAP Addictions

Nature des actions éligibles :

- Formation et montée en compétence
- Achats de petits matériels, supports et contenus
- Communication et publications
- Prestations de service diverses (animation...)
- Dépenses de personnels affectés à l'action
- Actions pluriannuelles

Action non-éligibles :

- Opération d'investissement (immobilisations...)
- Dépenses de fonctionnement pérenne de la structure : seules les demandes pour la réalisation d'actions dédiées sont éligibles

Porteurs et territoires éligibles :

- Tout type de porteur (excepté ceux en lien avec les industries du tabac, de l'alcool...)
 - Toute la Réunion ! Mais nécessité de délimiter précisément la zone d'intervention prévue
 - Certains territoires ciblés feront l'objet d'une attention particulière (QPV, secteurs défavorisés ou reculés (Est, hauts de l'île, cirques...)).
-

Modalités de réponse à l'AAP Addictions

Délais : AAP ouvert du 1^{er} avril au 10 mai 2024

Dossier de demande de subvention :

- Formulaire Cerfa de demande de subvention (n°12156*06)
- RIB et fiche INSEE de la structure
- Attestation de régularité fiscale et sociale (CGSS)
- Documents administratifs de l'association (le cas échéant)
- Bilan de la dernière action financée (le cas échéant)

Dépôt du dossier uniquement par voie numérique aux adresses suivantes :

- ars-reunion-fir@ars.sante.fr
 - mildeca-reunion@reunion.gouv.fr
 - preventionsante@cgss.re
-

Le volet addictions du Projet Régional de Santé

COS

Objectifs généraux à 10 ans

Prévenir les consommations à risque, y compris les addictions sans produit

Orienter et prendre en charge les patients avec addictions

SRS

Objectifs Opérationnels à 5 ans

Consolider la connaissance des conduites addictives

Renforcer les actions de prévention

Faire de la vie festive un environnement plus protecteur

Outils les professionnels pour le repérage précoce et l'orientation vers une prise en charge

Renforcer les capacités de prise en charge et leur articulation

Programme de travail 2024-2025

Un comité de suivi et de programmation va être organisé le **lundi 29 avril prochain** pour déterminer de manière concertée les priorités 2024 – 2025.

Outre l'appel à projets addictions 2024, plusieurs chantiers ont déjà été lancés, dans l'objectif notamment de développer la pair-aidance :

→ Appel à projets en vue de la **création d'un centre thérapeutique résidentiel d'une dizaine de places et d'appartements thérapeutiques relais**

(budget prévisionnel 700 000 €)

→ Appel à manifestation d'intérêt en vue de la **création 2 à 4 groupements d'entraide mutuelle** dédiés à des usagers dans une démarche d'arrêt ou de maîtrise de leurs consommations

(budget prévisionnel : 80 000 € par GEM)

Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Sensibilisation des communes et formation des agents communaux :

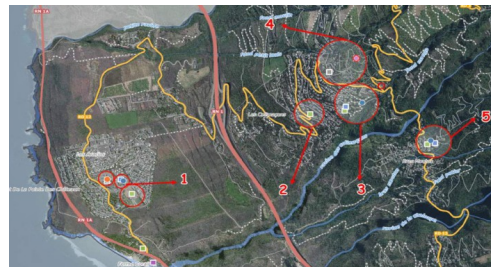
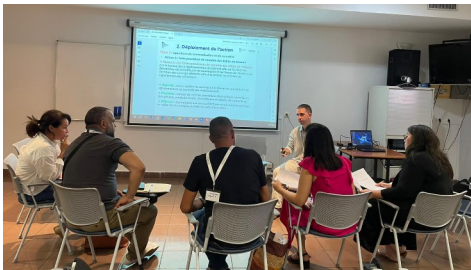
Séminaire organisé par SAOME le 5 octobre 2023 en présence d'agents communaux (coordinateurs CLS, CLSPD, police municipale, chefs de projet politique de la ville...) issus du territoire.

Bilan :

→ Une trentaine d'agents communaux sensibilisés

→ Présentation du guide des Maires MILDECA

→ Promotion d'actions « interdits protecteurs » en local (cartographie, charte des débits de boissons, fiches procédures de contrôle...)



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Sensibilisation des communes et formation des agents communaux :

Réunion en préfecture le 12 décembre 2023 des élus et services en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) : comment promouvoir localement le respect des interdits protecteurs ?

Bilan :

→ Une vingtaine d'élus et d'agents communaux sensibilisés

→ Présentation de pistes d'actions concrètes à mener :

- Mobilisation du pouvoir de police administrative des maires
- Contrôle des débits de boissons par les services municipaux
- Actions de prévention auprès des familles
- Mobilisation des CCAS
- Réduction des risques en milieu festif



PROMOUVOIR LOCALEMENT LES
« INTERDITS PROTECTEURS »

MILDECA 974 – Préfecture de La Réunion

Service cohésion sociale et jeunesse



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Mobilisation des professionnels de la filière alcool

Enjeu prioritaire pour 2023 : les sensibiliser sur le respect de la réglementation et les mobiliser dans les actions de prévention

4 réunions organisées sur l'année par secteur :

- 17 mai 2023 : réunion préfectorale d'échanges avec les **alcooliers**
- 22 août 2023 : réunion avec les **afficheurs** sur le respect des périmètres de protection
- 24 août 2023 : rencontre avec le **Syndicat des producteurs de rhums de la Réunion (SPRR)**
- 3 octobre 2023 : réunion préfectorale d'échanges avec les **distributeurs** sous la présidence du Préfet
- 18 octobre 2023 : courriers du Préfet à l'ensemble des professionnels de la filière leur demandant de s'engager sur des actions concrètes de prévention

→ **Nouvelle charte d'engagement de tous les acteurs de la filière contre les consommations à risque d'alcool prévue pour 2024**

Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Mobilisation des professionnels de la filière alcool

Bilan sur les périmètres de protection :

- Établissement d'une **liste départementale des établissements protégés** avec l'appui de la DEAL, annexée à l'arrêté préfectorale relatif aux débits de boissons et transmise aux afficheurs pour faciliter l'application de la réglementation.
 - **Mobilisation volontariste des afficheurs locaux** pour se conformer au respect des périmètres de protection.
 - **En revanche, plusieurs difficultés soulevées :**
 - **En matière d'établissement d'une cartographie** : mode de calcul des 200m linéaires trop complexe à cartographier.
 - **Insécurité juridique relative à la rédaction de l'article L.3323-5-1** du Code de la santé publique
- **Courrier du Préfet en date du 22 janvier 2024** à l'attention de la centrale (MILDECA, DLAPJ, DGS, DGOM) sollicitant une modification de la rédaction de cet article

Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Formation des responsables marketing à la Loi Evin

Séminaire de formation organisé en préfecture le 16 novembre 2023 :

- Présentation de la démarche « interdits protecteurs » et de l'arrêté préfectoral relatif aux débits de boissons (par la préfecture)
- Rappel de la réglementation relative à la loi Evin (par la DEETS)
- Rappel des sanctions pénales prévues par la loi (par le Substitut)

Bilan :

→ Fort intérêt de la filière avec environ **50 participants**

→ **Changements constatés des pratiques marketing :**

- Fin des publicités alcool en première page des prospectus
- Réduction des encarts publicitaires
- Meilleure présence des messages de prévention et logos SAF
- Nouveaux spots de prévention (via réseaux sociaux d'alcooliers)



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Action de communication grand public

Lancement d'une campagne de sensibilisation contre les dangers de l'alcool et la vente aux mineurs dans le cadre d'un partenariat noué avec la communauté de communes du Nord (CINOR), la Région Réunion et les afficheurs privés CLG Affichage et JCDecaux :

- Conférence de presse organisée le 4 octobre 2023
- Financement exceptionnel de la MILDECA nationale de 24.461€

Bilan : 40 bus mobilisés sur l'agglomération de Saint-Denis et le réseau inter-urbain des « cars jaunes » et 40 panneaux d'affichage répartis sur toute l'île sur les mois d'octobre et novembre 2023



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Action de communication grand public

Diffusion sur les réseaux sociaux des spots de prévention sur les interdictions de vente aux mineurs et sur le

Bilan :

- Diffusion entre août et octobre 2023
- Contenus sponsorisés visibles : 815.440 fois
- Visionnage des vidéos en entier : 165.983 fois
- Coût de la diffusion (crédits préfecture) : 1004,50€



Diffusion de la campagne sur le tabac chimik sur les bus Alternéo de la communauté de communes du Sud :

Bilan :

- Diffusion du 5 au 12 octobre 2023 sur 33 bus
- Coût de la campagne : 4800€ (crédits MILDECA 974)



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Actions de contrôle des professionnels

Campagnes de contrôles menées par les forces de l'ordre auprès des débits de boissons afin de contrôler l'application des interdits protecteurs par les commerçants de proximité.



Campagnes de contrôles :

En 2023, la gendarmerie a procédé au contrôle de **91 entreprises situées à proximité d'établissements scolaires et entendu 101 personnes pour 13 infractions relevées** (principalement pour du travail illégal mais aussi pour défaut d'autorisation à jour pour vendre de l'alcool, horaire d'ouverture, défauts d'affichage).

Opérations de contrôles similaires en zone police auprès des entreprises et commerçants de proximité

Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Actions de contrôle des professionnels

Campagnes de contrôles menées par l'inspection de la répression des fraudes de la DEETS auprès des distributeurs, alcooliers et afficheurs afin de contrôler l'application des périmètres de protection et de la loi Evin sur l'affichage publicitaire.

Deux campagnes de contrôles organisées :

- 1^{er} et 2 juin 2023 : 7 établissements visités de 6 enseignes de la grande distribution en période de la fête des mères

Bilan → **4 procédures contentieuses établies** pour infraction à la publicité (association de l'alcool avec l'image de la mère)

- Décembre 2023 : 6 établissements visités de 6 enseignes

Bilan → **Effort très important des distributeurs et des fournisseurs constaté par les services de la DEETS** (taille des affiches, importance un peu moindre en termes d'espace au sol, « neutralisation » des meubles avec des visuels non-publicitaires, réduction de la surface publicitaire globale).



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)



Bilan 2023 du programme « Interdits protecteurs »

Mobilisation des élus locaux et évolutions réglementaires

- **Motion du conseil départemental du 28 juin 2023** sollicitant une hausse de la taxation sur les alcools et le tabac afin de reverser les recettes au bénéfice du Département pour des actions de prévention et d'accompagnement des familles
- **Motion des parlementaires réunionnais du 2 novembre 2023** adressée au Président de la République sollicitant une interdiction totale de la publicité pour l'alcool à La Réunion et une hausse des taxes sur l'alcool

→ **Courrier de réponse du Préfet du 22 janvier 2024** aux parlementaires proposant l'organisation d'un groupe de travail sur la fiscalité alcool

ASSEMBLEE PLENIERE DU 28 JUN 2023

MOTION

---000---

1-Motion relative à la taxation des alcools et du tabac au bénéfice de la santé des Réunionnaises et des Réunionnais

=> Lecture par M. Jean-Marie VIRAPOULLE
présentée par le Groupe Majoritaire



M. Emmanuel MACRON
Président de la République
55, rue Faubourg Saint-Honoré
75 008 Paris

Saint-Denis, le 2 novembre 2023

Objet : Interdiction de publicité d'alcools dans l'espace public à La Réunion
Monsieur le Président de la République,

Échanges sur la prise en charge des conduites addictives dans le milieu judiciaire

→ Mise en œuvre de la **convention ARS/Justice/SCJE** :

Dispositif de prise en charge avant jugement des personnes souffrant d'addiction (Contrôle judiciaire grande addiction)

- **Financements** : par l'ARS et la MILDECA et mis en œuvre auprès du Tribunal judiciaire de Saint-Denis depuis 2019 et de Saint-Pierre depuis 2020, soit 195 justiciables
- **Modalités** : Entrée dans le protocole lors de la réalisation de l'enquête sociale rapide par le SCJE et lors des déferrements auprès des tribunaux et dans le cadre de placements sous contrôle judiciaire (majoritairement entre 5 et 6 mois de suivi)
- **Public visé** : majeurs, en récidive, multi-réitération et primo-délinquants qui présentent une addiction importante à des produits licites ou illicites

Dispositif de prise en charge avant jugement des personnes souffrant d'addiction (Contrôle judiciaire grande addiction)

- **Objectif** : prévention de la délinquance pour les personnes souffrant de conduites addictives dans un processus collaboratif ; interaction entre le justiciable/magistrat/coordonnateur (contrôle judiciaire) et les autres partenaires
- **Prise en charge renforcée sur un lieu unique (locaux du SCJE) par une équipe pluridisciplinaire** (contrôleur judiciaire, médecin addictologue, psychologue, conseiller en insertion professionnelle) de justiciables dans l'attente de leur jugement et avec l'appui des magistrats du parquet :
 - **Le justiciable est reçu chaque lundi par deux professionnels au sein du SCJE** et accompagné dans la résolution de ses problèmes. Alternance d'entretiens individuels et ateliers (addictologique, psychologique et professionnel)
 - Dans le cadre des VIF, **le contrôleur est en lien régulier avec les victimes** et oriente vers l'association d'aide aux victimes. Si non respect, alerte au Parquet
 - **Les professionnels réalisent des synthèses, le coordonnateur un rapport final** en vu du jugement avec les préconisations des professionnels
 - Les justiciables sont **orientés vers une structure de soins** avant le terme de la mesure afin de poursuivre le suivi addictologique, voir psychologique

Dispositif de prise en charge avant jugement des personnes souffrant d'addiction (Contrôle judiciaire grande addiction)

Constat :

- Peu de révocation
 - Les intervenants ainsi que les justiciables dressent un **bilan positif** du dispositif qui reste perçu comme innovant du fait de la mise en place d'une **équipe pluridisciplinaire dans un lieu identique**, autour des PPSMJ fragilisées par une addiction et pour la grande majorité en rupture avec le monde du travail
 - **L'absence de prise en charge globale du couple** est identifiée depuis plusieurs années comme une limite du protocole, l'interdiction d'entrer en relation nous empêchant de travailler sur la reprise de la vie commune mais aussi le « comment bien re-vivre ensemble »
- **Indicateur de récidive** : en lien avec les parquets et les juristes assistants, une récolte d'informations est en cours concernant la récidive pour l'action menée de 2019 à fin 2021, soit 91 dossiers.
- **73% des justiciables n'ont pas été de nouveau traduits devant les tribunaux**

Échanges sur la prise en charge des conduites addictives dans le milieu judiciaire

→ Expérimentation sur la mise en place d'une **justice résolutive de problème (JRP)** avec les tribunaux judiciaires de St-Pierre et de St-Denis

LES CONDITIONS SCIENTIFIQUES DE L'EFFICACITÉ
DES JURIDICTIONS RÉSVOLUTIVES DE PROBLÈMES
POUR LA PRISE EN CHARGE DES DÉLINQUANTS
SOUFFRANT DE TOXICOMANIE :
ENJEUX ET RÉPONSES

→ **AAP MILDECA nationale 2023**
avec une formation ENM délocalisée



- Constitution d'un groupe projet pluridisciplinaire
- Formation dispensée du 26/02 au 01/03/2024
- Réunion de travail le 04/04/24
- Appui SAOME pour la rédaction d'un protocole

Elle cherche en cela à trouver des réponses efficaces à la question suivante: comment mieux prévenir la récidive de la part de personnes qui commettent des infractions pénales en lien avec une addiction ? Y'a-t-il de meilleures pratiques que la simple obligation de soins qui conduit à faire travailler en silo le soin/ le social et la justice ?



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions et interventions diverses avec la salle

- Evolution de l'offre de soins en addictologie (nouvelle clinique SSR addictologie à St-Pierre)
-

A votre écoute !

